

Obligation de la loi	Nature de cette obligation	La loi purement morale oblige sous peine de faute seulement. La loi morale et pénale, sous peine de faute et de châtement. La loi purement pénale, sous peine de châtement. La loi irritante, sous peine d'annulation de l'acte contraire.
	Manière d'accomplir l'obligation	Aucune intention n'est requise, si le précepte est négatif. L'intention de faire l'acte prescrit suffit ordinairement pour un précepte positif. L'état de grâce n'est pas requis en général. Dans le concours de deux préceptes qui s'excluent, on doit observer celui qui l'emporte en excellence.
	Sujet de la loi	La loi naturelle oblige tous les hommes. Les lois divines positives obligent tous ceux qui les connaissent. Les lois de l'Église obligent tous ceux qui sont baptisés et qui ont l'usage de la raison.
	Causes qui excusent de l'obligation	Celles qui exemptent { Le passage dans un territoire où la loi n'existe point. Le privilège personnel, local ou réel. Celles qui empêchent { L'ignorance invincible de la loi. L'impuissance physique. L'impuissance morale.
	Dispense	Elle enlève l'obligation pour un temps, dans un cas particulier. Elle doit être accordée par les supérieurs légitimes. Pouvoir du Pape et des évêques. Conditions pour la validité et la licéité de la dispense. Comment cesse la dispense.
Cessation de la loi	Causes intrinsèques	Quand la loi devient nuisible, trop difficile, inutile. La loi ne cesse point quand la fin cesse pour un cas particulier.
	Causes extrinsèques	La dérogation, qui l'atténue. L'abrogation, qui l'abolit.
Le devoir et le droit	Devoir	Définition. Division { Naturels ou positifs. Négatifs ou affirmatifs. Juridiques ou non juridiques. De justice ou de charité. Envers Dieu, envers soi-même et envers le prochain.
	Droit	Définition. Division { Suivant l'origine. — Naturel ou positif. Suivant le sujet. — Personnel ou réel. Suivant l'étendue. — Parfait ou imparfait. Suivant la transmission { Personnel ou non personnel. Aliénable ou non aliénable.
	Rapports du droit et du devoir	Le droit est plus étendu que le devoir. Le plus souvent le droit et le devoir sont corrélatifs. Dieu principe suprême du devoir et du droit.
Sanction de la loi morale	Nécessité	Pour l'efficacité de toute loi. Pour récompenser le mérite et punir le démerite.
	Sanction des lois	Humaines : Peines édictées contre ceux qui les violent. Divines { En cette vie { Joie ou remords de la conscience. Récompenses ou châtements terrestres. En l'autre : Purgatoire, ciel, enfer.

## SECTION II

## DES VERTUS ET DES PÉCHÉS

Cette section traite des actes humains, suivant qu'ils sont conformes ou opposés à la loi, c'est-à-dire des vertus ou des péchés. Elle comprend six chapitres, qui ont pour objet : 1<sup>o</sup> les vertus en général ; 2<sup>o</sup> les vertus théologiques ; 3<sup>o</sup> les vertus morales ; 4<sup>o</sup> le péché en général ; 5<sup>o</sup> les péchés capitaux ; 6<sup>o</sup> la tentation.

## CHAPITRE IV

## DES VERTUS EN GÉNÉRAL

SOMMAIRE. — 1. Nature de la vertu. — 2. Diverses espèces de vertus. — 3. Vertus théologiques et vertus morales. — 4. Augmentation, diminution et perte des vertus.

## 1. Nature de la vertu.

1. Qu'est-ce que la vertu ?

La *vertu*<sup>a</sup> est l'habitude du bien. Elle est opposée au *vice*, qui est l'habitude du mal.

2. Qu'est-ce que l'habitude ?

L'*habitude*, prise en général, est une qualité stable qui dispose le sujet en bien ou en mal, soit en lui-même, comme la santé ou la maladie ; soit par rapport à l'opération, comme le courage ou la lâcheté.

3. Quel est donc le propre de la vertu en tant qu'habitude ?

C'est de porter au bien et de le faire pratiquer facilement.

4. Quelle différence y a-t-il entre une vertu et un acte de cette vertu ?

Une *vertu* est une disposition ferme et permanente de pratiquer

<sup>a</sup> *Vertu*, du latin *vir*, homme, signifie quelque chose de fort ou de viril, en tant que la force est attribuée à l'homme.

les actes de cette vertu, tandis que l'*acte* n'est qu'un fait passager. Il suit de là qu'on peut faire un acte de vertu, de patience par exemple, sans posséder cette vertu, comme aussi on peut posséder cette vertu bien qu'on fasse quelquefois des actes qui lui sont contraires.

## 2. Diverses espèces de vertus.

5. Comment se divisent les vertus ?

D'après leur *objet*, les vertus se divisent en vertus théologiques et en vertus morales; d'après leur *origine*, ou leur cause efficiente, en vertus infuses et en vertus acquises; d'après leur *fin*, en vertus surnaturelles et vertus naturelles; d'après leur *degré*, en vertus héroïques et vertus communes<sup>a</sup>.

6. Quel est l'objet des vertus théologiques ?

Les vertus *théologiques* ont pour objet immédiat Dieu, considéré soit comme vérité suprême, c'est la foi; soit comme notre bien suprême, c'est l'espérance; soit comme bonté suprême infiniment aimable pour elle-même, c'est la charité.

7. Quel est l'objet des vertus morales ?

Les vertus *morales* ont pour objet immédiat une chose créée qui sert de moyen pour arriver à Dieu, notre fin dernière; telles sont la prudence, la force, etc.

8. Qu'entend-on par vertus infuses ?

Les vertus *infuses* sont celles que Dieu par sa grâce produit immédiatement en nous.

Les vertus théologiques sont infuses. Les vertus morales sont infuses ou acquises.

9. Qu'entend-on par vertus acquises ?

Les vertus *acquises* sont celles que nous acquérons par nos actes.

10. Comment les vertus sont-elles surnaturelles ou naturelles ?

Les vertus sont *surnaturelles* ou *naturelles* suivant qu'elles appartiennent ou non à l'ordre de la grâce.

<sup>a</sup> On ne parle pas ici des vertus *intellectuelles*, qui résident dans l'intelligence, et dont les principales sont la sagesse, l'intelligence et la science. Ces vertus sont surtout *spéculatives*; c'est pourquoi, dans le langage ordinaire, on ne leur donne pas le nom de vertus.

Les vertus théologiques sont surnaturelles. Les vertus morales sont surnaturelles ou naturelles, suivant que leur objet tend à une fin surnaturelle ou naturelle.

11. Comment les vertus sont-elles héroïques ou communes ?

Les vertus sont *héroïques* ou *communes*, suivant qu'elles dépassent ou non la mesure ordinaire de la bonne volonté humaine. Donner son superflu aux pauvres est un acte de charité commune; leur distribuer tous ses biens est un acte de charité héroïque.

## 3. Vertus théologiques et vertus morales.

12. Quelles sont les vertus théologiques ?

Ce sont : la foi, l'espérance et la charité.

*Ces trois vertus, la foi, l'espérance, la charité, demeurent maintenant; mais la plus excellente des trois est la charité<sup>1</sup>.*

13. Pourquoi appelle-t-on ces vertus théologiques ?

On les appelle *théologiques*<sup>a</sup>, ou divines, parce qu'elles ont Dieu pour objet immédiat. C'est en Dieu, en effet, que nous croyons, en Dieu que nous espérons, et c'est Dieu que nous aimons.

Elles sont théologiques, non seulement dans leur *objet*, qui est Dieu connu par la révélation; mais encore dans leur *principe*, qui est la grâce de Dieu; dans leur *motif*, qui est tiré, ou de la véracité, ou de la fidélité, ou de la bonté de Dieu; dans leur *fin*, qui est la vision béatifique de Dieu.

*Vous qui craignez le Seigneur, croyez en lui... Vous qui craignez le Seigneur, espérez en lui... Vous qui craignent le Seigneur, aimez-le<sup>2</sup>.*

14. Qu'entend-on par vertus morales ?

On entend par vertus *morales* celles qui règlent les mœurs, c'est-à-dire les actes libres de l'homme.

15. En quoi diffèrent-elles des vertus théologiques ?

En ce que : 1<sup>o</sup> elles n'ont pas pour objet immédiat Dieu lui-même, comme les vertus théologiques, mais l'honnêteté des mœurs; 2<sup>o</sup> en ce qu'elles ne sont pas, comme les vertus théologiques nécessairement infuses et surnaturelles, mais peuvent être acquises et naturelles.

<sup>a</sup> Vertus théologiques, du grec *Theos*, Dieu; *logos*, discours, doctrine.

<sup>1</sup> I Cor., XIII, 13. — <sup>2</sup> Eccl., II, 8-16.

16. Ces vertus peuvent-elles mériter la récompense éternelle?

Oui, si elles sont pratiquées dans l'état de grâce sanctifiante et par un motif de foi.

17. Quelles sont les principales vertus morales?

Ce sont : la prudence, la justice, la force et la tempérance, qu'on appelle vertus cardinales.

La Sagesse enseigne la sobriété et la prudence, la justice et la force d'âme, choses qui sont les plus utiles à l'homme dans la vie<sup>1</sup>.

18. Pourquoi appelle-t-on ces vertus cardinales?

On les appelle cardinales<sup>a</sup> parce qu'elles sont comme les quatre gonds sur lesquels tourne toute vie honnête.

19. Pourquoi y a-t-il quatre vertus cardinales?

Parce qu'il y a quatre puissances à régler dans notre âme : la raison, la volonté, les passions de l'appétit concupiscible et les passions de l'appétit irascible.

20. Qu'est-ce que l'appétit concupiscible?

L'appétit concupiscible est l'inclination de la sensibilité qui nous porte à rechercher le bien et à éviter le mal.

21. Quelles sont les passions de l'appétit concupiscible?

Ce sont l'amour et la haine, le désir et l'aversion, la joie et la tristesse.

22. Qu'est-ce que l'appétit irascible?

L'appétit irascible est l'inclination de la sensibilité, qui a pour objet un bien ou un mal ardu, c'est-à-dire difficiles à obtenir ou à éloigner.

23. Quelles sont les passions de l'appétit irascible?

Ce sont l'espérance et le désespoir, la crainte et l'audace, la colère.

24. Quelle est la vertu cardinale qui règle la raison?

C'est la prudence.

*Bienheureux l'homme qui a trouvé la sagesse, et qui est riche en prudence<sup>2</sup>.*

25. Quelle est celle qui règle la volonté?

C'est la justice.

*La justice du simple dirigera sa voie<sup>3</sup>.*

<sup>a</sup> Vertus cardinales, du latin *cardo*, gond. Toutes les vertus morales doivent en quelque sorte tourner autour des quatre vertus cardinales, comme une porte sur ses gonds.

<sup>1</sup> Sag., VIII, 7. — <sup>2</sup> Prov., III, 13. — <sup>3</sup> Prov., XI, 5.

26. Quelle est celle qui règle les passions de l'appétit irascible?

C'est la force.

*La main des forts dominera; la main relâchée sera assujettie à payer le tribut<sup>1</sup>.*

27. Quelle est celle qui règle les passions de l'appétit concupiscible?

C'est la tempérance.

*Usez comme un homme tempérant de ce qui vous est servi<sup>2</sup>.*

#### 4. Augmentation, diminution, perte des vertus.

28. Les vertus sont-elles susceptibles d'accroissement?

Oui, toutes les vertus, de quelque nature qu'elles soient, peuvent s'accroître indéfiniment dans une âme.

*Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait<sup>3</sup>.*

29. Comment s'accroissent les vertus morales naturelles?

Les vertus morales naturelles s'accroissent par la répétition fréquente des actes qui les ont produites.

30. Comment s'accroissent les vertus théologiques et les vertus morales infuses?

Les vertus théologiques et les vertus morales infuses s'accroissent par l'augmentation dans l'âme de la grâce divine. Par conséquent, tout ce qui augmente la grâce, soit les sacrements, soit les œuvres méritoires, augmente les vertus infuses.

« Donnez-nous, Seigneur, l'accroissement de la foi, de l'espérance et de la charité<sup>4</sup>. »

*Le sentier des justes est comme une lumière éclatante, qui s'avance et qui croît jusqu'au jour parfait<sup>5</sup>.*

31. Devons-nous nous efforcer sans cesse d'avancer dans les vertus?

Oui, car la droite raison nous fait un devoir de perfectionner en nous les dons naturels, et l'Esprit-Saint lui-même nous recommande d'avancer sans cesse dans la voie de la perfection.

*Que celui qui est juste devienne plus juste encore; que celui qui est saint se sanctifie encore<sup>6</sup>. — Ne cessez point de vous avancer dans la justice, jusqu'à la mort<sup>7</sup>.*

32. Les vertus sont-elles susceptibles de diminution?

Non seulement les vertus peuvent diminuer, mais elles peuvent même se perdre.

<sup>1</sup> Prov., XII, 24. — <sup>2</sup> Eccl., XXXI, 19. — <sup>3</sup> Matth., V, 48. — <sup>4</sup> Collecte du XIII<sup>e</sup> Dim. après la Pentecôte. — <sup>5</sup> Prov., IV, 18. — <sup>6</sup> Apoc., XXII, 11. — <sup>7</sup> Eccl., XVII, 22.

33. Comment diminuent ou se perdent les vertus morales naturelles?

Comme ces vertus sont acquises, elles diminuent :

1<sup>o</sup> Directement, par la répétition des actes qui leur sont contraires; ce qui peut non seulement les diminuer, mais encore les ruiner et les remplacer par le vice opposé.

2<sup>o</sup> Indirectement, par la cessation des actes qui ont produit ces vertus et les entretiennent : faute d'exercice, la bonne habitude languit et meurt.

34. Comment diminuent les vertus infuses?

Elles diminuent indirectement, par la cessation de leurs actes propres ou par les péchés véniels qui leur sont contraires, en ce sens que la volonté a moins de facilité d'user de l'habitude infuse et plus de disposition au vice opposé à ces habitudes. Mais elles ne diminuent pas directement, par le défaut d'exercice ou par des fautes vénielles, parce qu'elles ne dépendent que de Dieu, ainsi que la grâce sanctifiante qui en est la source.

35. Comment se perdent les vertus infuses?

Les vertus infuses se perdent :

1<sup>o</sup> Directement, lorsqu'on commet contre elles des péchés graves; ainsi, l'incrédulité fait perdre la foi; le désespoir, l'espérance; tout péché mortel fait perdre la charité et les vertus morales infuses.

2<sup>o</sup> Indirectement, lorsqu'on perd une vertu qui est le fondement d'autres vertus; ainsi la perte de la foi entraîne celle de l'espérance et de la charité; mais la perte de la charité n'entraîne pas celle de la foi et de l'espérance, comme le montrent ces paroles de saint Paul : « Quand j'aurais toute la foi, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien <sup>1</sup>. »

« Si quelqu'un dit que la grâce étant perdue par le péché, la foi est toujours perdue en même temps, ou que la foi qui reste n'est pas une vraie foi, bien qu'elle ne soit pas vivante; ou que celui qui a la foi sans la charité n'est pas chrétien : qu'il soit anathème <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> I Cor., XIII, 2. — <sup>2</sup> Concile de Trente, Sess. VI, can. 28.

### RÉSUMÉ

**Nature de la vertu.** — La *vertu* est l'habitude du bien. Le propre de la vertu est de porter au bien et de le faire pratiquer facilement. — La *vertu* est une disposition ferme et permanente; l'*acte de vertu* n'est qu'un fait passager.

**Diverses espèces de vertu.** — Les vertus se divisent : 1<sup>o</sup> d'après leur objet, en vertus *théologiques*, lesquelles ont Dieu pour objet immédiat; et en vertus *morales*, lesquelles ont pour objet immédiat une chose créée qui sert de moyen pour arriver à Dieu; 2<sup>o</sup> d'après leur origine, en vertus *infuses*, ou celles que Dieu par sa grâce produit immédiatement en nous; et en vertus *acquises*, ou celles que nous acquérons par nos actes; 3<sup>o</sup> d'après leur fin, en vertus *surnaturelles* ou *naturelles*, suivant qu'elles appartiennent ou non à l'ordre de la grâce; 4<sup>o</sup> d'après leur degré, en vertus *héroïques* ou en vertus *communes*, suivant qu'elles dépassent ou non la mesure ordinaire de la bonne volonté humaine.

**Vertus théologiques et vertus morales.** — Les vertus *théologiques* sont la foi, l'espérance et la charité. Elles sont théologiques non seulement dans leur objet, mais encore dans leur principe, dans leur motif et dans leur fin. — Les vertus *morales* sont celles qui régissent les mœurs, c'est-à-dire les actes libres de l'homme. Elles diffèrent des vertus théologiques en ce qu'elles ont pour objet l'honnêteté des mœurs et qu'elles ne sont pas, comme les vertus théologiques, nécessairement infuses et surnaturelles, mais peuvent être acquises et naturelles. Comme il y a quatre puissances à régler dans notre âme, il y a quatre vertus cardinales correspondantes : la raison est réglée par la prudence, la volonté par la justice, l'appétit irascible par la force, l'appétit concupiscible par la tempérance.

**Augmentation, diminution, perte des vertus.** — Toutes les vertus peuvent *augmenter* indéfiniment dans une âme : les vertus morales naturelles s'accroissent par la répétition fréquente des actes qui les ont produites; les vertus théologiques et les vertus morales infuses s'accroissent par l'augmentation dans l'âme de la grâce divine. — Non seulement les vertus peuvent *diminuer*, mais elles peuvent même *se perdre*. Les vertus morales naturelles, étant acquises, diminuent directement, par la répétition des actes qui leur sont contraires, et indirectement, par la cessation des actes qui ont produit ces vertus et les entretiennent. Les vertus infuses diminuent indirectement, par la cessation de leurs actes propres ou par les péchés véniels qui leur sont contraires; elles se perdent directement ou indirectement, suivant qu'on commet contre elles des péchés graves, ou qu'on perd une vertu qui est le fondement d'autres vertus.

## TABLEAU SYNOPTIQUE

DES VERTUS EN GÉNÉRAL	Nature	{ Définition. Différence entre une vertu et un acte de vertu.
	Diverses espèces de vertus	D'après l'objet { Théologiques, si elles ont Dieu pour objet immédiat. Moraux, si elles ont pour objet immédiat une chose créée qui sert pour arriver à Dieu.
		D'après l'origine { Infuses, si elles sont produites en nous immédiatement par la grâce. Acquises, si elles sont le résultat d'actes répétés.
		D'après la fin { Surnaturelles, si elles appartiennent à l'ordre de la grâce. Naturelles, si elles appartiennent à l'ordre naturel.
		D'après le degré { Héroïques, si elles dépassent la bonne volonté ordinaire. Communes, si elles ne dépassent pas la bonne volonté ordinaire.
	Vertus théologiques	{ Définition. Ces vertus sont : la foi, l'espérance et la charité. Elles sont { Dans leur objet. { Dans leur principe. { Dans leur motif. { Dans leur fin.
	Vertus morales	{ Définition. En quoi elles diffèrent des vertus théologiques. Les principales sont : la prudence, la justice, la force et la tempérance. Ces quatre vertus sont appelées cardinales. Rôle des vertus cardinales { La prudence règle la raison. { La justice règle la volonté. { La force règle l'appétit irascible. { La tempérance règle l'appétit concupiscible.
	Augmentation des vertus	{ Elles peuvent s'accroître indéfiniment. Les vertus morales naturelles, par la répétition des actes. Les vertus théologiques et morales infuses, par l'augmentation de la grâce. Il faut travailler sans cesse à cet accroissement. Les vertus peuvent diminuer et même se perdre. Les vertus morales naturelles { Par la répétition des actes opposés. { Par la cessation des actes propres.
	Diminution et perte des vertus	{ Les vertus infuses { Diminuent indirectement { Par la cessation des actes propres. { Par les péchés véniels contraires. { Directement. { Par un péché grave qu'on commet contre elles. Se perdent { Indirectement { Par la perte d'une vertu qui est le fondement d'autres vertus.

## CHAPITRE V

## DE LA FOI

SOMMAIRE. — 1. Nature de la foi. Définition. Division. — 2. Motif de la foi. Motifs de crédibilité. — 3. La règle de foi. — 4. Nécessité de la foi. De la foi habituelle. De la foi actuelle. Vérités qui demandent une foi explicite. Actes de foi intérieurs. Actes de foi extérieurs. — 5. Péchés contre la foi. — 6. Moyens de conserver la foi.

## 1. Nature de la foi.

1. Qu'est-ce que la foi ?

La *foi* est une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons fermement, à cause de la véracité divine, toutes les vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Église.

2. Pourquoi dit-on que la foi est une vertu surnaturelle ?

Parce qu'elle a : 1<sup>o</sup> pour principe, la grâce divine; 2<sup>o</sup> pour objet, les vérités révélées; 3<sup>o</sup> pour fin, le salut éternel.

3. Comment divise-t-on la foi ?

1<sup>o</sup> En foi habituelle et foi actuelle; 2<sup>o</sup> en foi implicite et foi explicite; 3<sup>o</sup> en foi vivante et foi morte.

4. Qu'est-ce que la foi habituelle ?

La foi *habituelle* est l'habitude, divinement infuse, de faire des actes de foi, avec le secours de la grâce actuelle.

5. Qu'est-ce que la foi actuelle ?

La foi *actuelle* est l'acte par lequel l'intelligence, sous l'impulsion de la volonté mue par la grâce, donne un assentiment ferme aux vérités révélées par Dieu, à cause de l'autorité de Dieu qui les révèle.

6. Qu'est-ce que la foi implicite ?

La foi *implicite* est celle par laquelle nous croyons en général à toutes les vérités révélées par Dieu et proposées par l'Église, sans détermination de quelque article particulier, ou par laquelle nous